

LE PROJET DE POLE DE BIOLOGIE MARINE

LE JEU EN VAUT IL LA CHANDELLE ? OU LE TEMPS DE LA REFLEXION

Voila en quelques mots le message que nous a transmis l'Université avec talent, force et conviction :

Le nouveau pôle de biologie marine implanté au Petit Port aura un rayonnement régional et national par ses recherches multi disciplinaires et son enseignement. Il y abritera un aquarium en prise sur la recherche biologique environnementale dont la formule nouvelle doit être un gage d'attractivité

L'activité de l'université sera doublée et quant à la fréquentation de l'aquarium Monsieur le Maire la voit multipliée par dix

L'impact sur le rayonnement et l'image d'Arcachon sera fort et les retombées économiques certaines.

Tout sera fait pour intégrer au mieux le nouveau bâtiment dans le site environnant et pour la qualité de son entretien futur.

Le projet sera financé à 70% par la vente de l'emplacement de la station marine Place Peyneau, il a le soutien fort de la Région, la Cobas et la Ville d'Arcachon qui participeront tous à son coût.

Le site d'Arcachon est idéal pour accueillir ce projet mais si ce n'est pas possible le pôle ira ailleurs.

Le choix serait vite fait s'il n'y avait pas de prix à payer

Le prix à payer par le patrimoine paysager d'Arcachon est considérable :

Deux sites du front de mer, l'un précieux (Peyneau) l'autre libre et ouvert (petit port) seront occupés par des bâtiments dont les hauteurs et la forte densité nécessitent la révision du PLU

- l'esplanade et le terre-plein du Petit Port de plaisance
- l'emplacement actuel de l'Université et de l'aquarium (« ilot Peyneau »)

L'un pour la construction du Pôle, l'autre pour faire une opération immobilière permettant à l'Université de financer son projet

C'est la négation même du principe d'ouverture de la Ville sur le Bassin reconnu et souhaité de tous depuis des décennies

Le prix est à payer par le patrimoine historique

Le projet de nouveau pôle implique la destruction de l'aquarium actuel.

Le prix est à payer par les finances locales et donc par les citoyens d'Arcachon

- Aliénation au profit de l'Université du terrain public du Petit Port : l'esplanade en bordure du Boulevard de la Plage)
- Construction d'un parking souterrain par la Ville d'Arcachon. (coût encore inconnu)

Chaque Arcachonnais, chaque association de quartier doit réfléchir, peser le pour et le contre et décider

SI LE JEU EN VAUT LA CHANDELLE.

La réponse est claire sur le plan strict de la sauvegarde du patrimoine, hors les retombées sur l'image et l'économie d'Arcachon.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE D'ARCACHON

Maison des associations 51 cours Tartas 33120 ARCACHON

www.sauvegarde-arcachon.org